**Carillon**

**Le Curé colérique et le pauvre chanteur !**

On va dire encore que *le Citoyen* dit du mal des curés. Si l'on veut pourtant songer au désarmement, il est naturel que les curés donnent l'exemple, puisqu'ils sont créés et mis au monde pour enseigner à l'humanité la totalité des vertus qui mènent droit en Paradis, *in Paradiso*.

La Dépêche de Brest, sous la plume alerte et pleine d'humour de M. L. Tual, nous en raconte une bien bonne. Un nomade faisait son métier dans les rues de Pont-Aven en chantant une chanson un peu égrillarde que M. le Curé ne trouva pas à son goût et qu'il voulut interdire. Après avoir en cinq sec intimé l'ordre au pauvre chanteur de se taire, il saisit une liasse de ses chansons et les fit voler en l'air, tempêtant en outre contre le garde-champêtre auquel il avait intimé l'ordre d'intervenir et qui s'était tiré les flûtes. « C'est moi qui commande ici, je suis le maître... » criait le curé, exaspéré.

Que pense de cette tirade M. le Maire de Pont-Aven ? S'il ne répond pas, il signe sa déchéance prochaine, car il abdique devant M. le Curé dont il n'est plus que le larbin. J'avoue que les curés sont embêtants et qu'ils vous mettent parfois en fâcheuse posture, mais il faut à tout prix en sortir, comme quand on est tombé au fond d'un puits. Etes-vous un homme, M. le Maire ? Si oui, montrez le... ou alors on vous prendra pour un eunuque. Après avoir reçu un soufflet sur la joue, il serait superflu de tendre l'autre.

Pont-Aven se tient les côtes depuis l'incident. M. le curé a sombré dans le ridicule. Les vieux loups de mer ont, du coup, tous mis la chique à gauche en signe de pavois, et les jeunes filles montrent, en riant de tout cœur, une double rangée de jolies dents sur lesquelles les curés eux-mêmes seraient exposés à prendre feu s'ils n'avaient fait vœu de chasteté. La chanson proscrite est sur toutes les lèvres. Rien d'appétissant comme le fruit défendu ! Mais il est une autre chanson qu'on attend et qui aurait le succès du *Curé de Bombon*. Ah ! Si Tual voulait l'écrire !

Moralité : le clergé ne se résoudra jamais à limiter son action à l'enceinte du temple. Il veut tout régenter dans tous les domaines, qu'il s'agisse des choses du ciel ou de celles de la terre. Sous prétexte de respecter la religion et ses ministres, il ne faut pas fermer les yeux sur les fautes et sur les vices du clergé et les couvrir du manteau qu'on étendait jadis sur l'ivresse de Noë. Qu'aux yeux d'un évêque, un curé puisse tout risquer sans déchoir de l'état de grâce, soit. C'est affaire entre ces Messieurs. Mais qu'il ait le droit de tout faire sans en être coupable aux yeux de la loi, voilà qui ne saurait être admis. Il y a des juges à Paris et à Quimper, comme il y en avait jadis à Berlin. Vlan !

Une politique « hardiment sociale ». Il fallait des phrases de ce genre pour amadouer la gauche radicale. Estime-t-on aujourd'hui que la gauche radicale est définitivement enchaînée au char de M. Pernot ? Toujours est-il que la droite engage peu à peu l'offensive contre les républicains. Hier, elle refusait de défendre les droits de l'homme contre les abus policiers que condamne l'opinion tout entière ; hier, elle manœuvrait contre Briand dans l'ombre des commissions ; aujourd'hui, elle prend nettement position contre la loi des assurances sociales. Adieu le temps où nos droitiers se vantaient publiquement d'avoir voté cette loi sous le signe de l'union nationale ! Adieu le temps où ils déclaraient d'un ton pathétique, devant la galerie égayée, qu'ils étaient les meilleurs amis de la classe ouvrière !

Au pied du mur les masques tombent : la droite ne veut plus du principe même des assurances. Je dis bien : du principe même. S'il s'agit d'améliorer la loi, de la simplifier, de la rendre d'application plus facile, tout le monde est d'accord.

Mais la réaction n'entend pas améliorer la loi : elle entend la torpiller. Son dessein n'est pas d'en rendre l'application plus aisée ; il est de ne pas l'appliquer. « Cela coûterait de l'argent ! » disent ces messieurs en gémissant. Evidemment, cela en coûtera. I1 faut de l'argent pour organiser la défense nationale, l'instruction publique, les travaux publics ; il en faut aussi pour mener la lutte contre la misère qui menace l'ouvrier malade ou infirme. Les droitiers devaient s'en douter le jour où ils ont voté la loi, à moins que leur intention n'ait été alors de payer les travailleurs en phrases.

Mais, s'il est une dépense que le public est prêt à accepter, c'est celle qui doit mettre à l'abri de la faim l'ouvrier que la maladie empêche momentanément de travailler, le vieillard qui n'a plus la force d'exercer son métier. Jésus dit dans l'Evangile : « Va, vends tes biens, et donnes-en le prix aux pauvres. » Nous n'en demandons pas tant. Mais il est inimaginable que, lorsque nous réclamons pour le travailleur malade le droit à la vie, nous trouvions en travers de notre chemin ceux qui se disent disciples de Jésus.

Les partis de gauche ont prouvé qu'ils étaient plus soucieux que les autres de ménager les intérêts du contribuable et de combattre la vie chère. C'est à la commission des Finances, c'est chez les radicaux et les socialistes qu'ont été étudiés et proposés ces dégrèvements que le gouvernement actuel, sous notre pression, a dû accepter. C'est assez dire que nous sommes prêts à tout faire pour que l'application de la loi sur les assurances soit aussi peu onéreuse que possible. Parle-t-on de contrôler sévèrement la hausse des prix qui se prépare ? Parle-t-on d'empêcher que, sous le prétexte commode des assurances, des mercantis sans scrupules mettent dans leurs poches des fortunes ? Nous sommes prêts à soutenir de toute notre énergie toute action dirigée en ce sens. A-t-on trouvé un moyen de diminuer le nombre des fonctionnaires chargés d'appliquer la loi ? A-t-on imaginé des procédés ingénieux pour simplifier la perception et la répartition de l'argent ? Nous sommes prêts à accepter toute amélioration, d'où qu'elle vienne.

Mais ce que nous n'accepterons pas, ce que personne dans le parti républicain n'acceptera, c'est que, sous couleur d'améliorer la loi, on la remette eu question ; c'est que, sous prétexte de la rendre parfaite, on en ajourne indéfiniment l'application. En présence des campagnes de droite qui se font tous les jours plus provocantes nous avons le droit de rappeler au gouvernement, qu'il a pris l'engagement d'appliquer la loi. Je sais bien qu'Escobar a dit que « les promesses n'obligent point quand on n'a pas l'intention de s'obliger en les faisant ». Est-il indiscret de demander si la promesse ministérielle est une promesse de cet ordre ?

***Albert Bayet. (1880-1961), Président de la Ligue de l’Enseignement de 1949 à 1959.***